

## **Est-il possible de rendre moins contraignante l'économie réelle ? :**

### **Quelques éléments de réponse**

**Benyoucef BENZOHRAB**

**benzohrab@yahoo.fr**

**Faculté des sciences économiques**

**Université de Khemis-Miliana**

#### **Introduction**

L'« économie réelle » est une expression employée pour désigner l'activité économique en dehors de sa partie spéculative, c'est-à-dire hors de la finance et de la bourse (Patrick Viveret, ). Elle se caractérise par la création de valeur ajoutée réelle représentée par l'activité relative aux entreprises, aux salariés et aux opérations d'achat et de vente de biens "réels".

L'« économie virtuelle » ou financière, elle, se limite à l'action d'acheter ou de vendre les valeurs des biens et de les faire fructifier. C'est le cas d'une personne qui achète le droit d'acheter un habitat, et le revend avant même d'y avoir habité.

Il apparaît donc que l'économie réelle est plus contraignante que l'économie financière. Cette dernière, dans les pays industrialisés, s'est totalement détachée de l'économie réelle et aujourd'hui on rentabilise plus ses avoirs par la spéculation, c'est-à-dire que l'on travaille plus sur l'argent qui n'est après tout qu'un moyen. L'économie tourne ainsi à vide et aboutit au règne des rentiers. Parmi les conséquences de ce phénomène de « l'argent pour et par l'argent » on assiste à la réduction du nombre de salariés.

### *Problématique*

Economies réelle et financière sont intimement liées. L'étape qui suit la transaction financière, c'est la réutilisation de ces fonds dans l'économie réelle. Il est délicat de scinder les deux aspects. Par contre, nous pouvons observer un décrochage entre les deux sphères lorsque l'une des deux croît plus vite que l'autre.

L'équilibre dépend complètement de la capacité de certains acteurs économiques à mobiliser de l'épargne et d'autres à pouvoir l'investir pour favoriser le développement économique. La question que nous nous posons dans cette analyse est : comment réduire l'effet des contraintes qui pèsent sur l'investissement afin de favoriser l'économie réelle ?

### *Hypothèses*

Nous avons retenus comme hypothèse de raisonnement, la notion de régulation, face au phénomène de variabilité de l'activité économique. Selon Samir Amin, « le capitalisme, comme tout système vivant, est fondé sur un ensemble de contradictions, qu'il surmonte sans cesse pour tout le temps historique de son existence, sans bien entendu les supprimer. Le façonnement des forces sociales, des mécanismes et des institutions qui lui permettent de surmonter quelques-unes de ses contradictions, constitue dans un lieu et un temps particuliers ce qu'on peut appeler le modèle concret de sa "régulation" ». Les théories de la régulation ont été formulées pour faire avancer l'analyse réaliste du capitalisme dans sa phase ultérieure, celle qualifiée de "fordiste" par les théoriciens de la régulation eux-mêmes.

### *Méthodologie*

Notre analyse de la notion d'économie réelle procède à l'étude de deux aspects de la réalité économique : la variabilité de l'environnement et la flexibilité de l'entreprise. Nous tenterons

d'étudier cette variabilité à travers les deux éléments de base de toute activité économique et que sont l'entreprise et le marché. Quant à la flexibilité des entreprises, elle sera éclairée par l'importance des notions de bonne gouvernance et d'éthique.

## **I. Le phénomène de variabilité de l'environnement**

### *La nécessité d'une vision réaliste du concept d'entreprise*

Les modèles de développement efficaces, sont des modèles économiques plus réalistes, c'est-à-dire basé sur des mécanismes permettant l'adaptation avec les contraintes de l'environnement qui est en perpétuels changements. La mise en application de ces modèles met ces derniers en confrontation avec la réalité et ses implications, d'où la nécessité du recours permanent aux réformes afin de proposer de nouveaux modèles donc de nouvelles solutions aux contraintes de la réalité.

La notion de développement est nécessairement liée au concept de l'entreprise. Dans tout les pays où on observe un phénomène de développement économique, cela est révélateur de l'existence d'un réseau d'entreprises de tailles différentes et en activité. Dans ce sens, l'importance de la PME dans le développement des économies nationales, n'est pas à démontrer.

La mondialisation de l'économie de marché a entraîné, entre autre, une variabilité croissante dans la valorisation des ressources, dans l'espace et dans le temps. L'adaptation à cette hétérogénéité se réalise de plus en plus par le recours au commerce mondial: ce n'est pas l'Etat qui est régulateur du développement mais de plus en plus le marché. Cette situation qui conduit à une baisse de visibilité pour les projets d'investissement, a fait que des gouvernements ont mis en place des possibilités d'accompagnement des PME par des structures spécialisés: cette action peut s'inscrire dans un mécanisme d'économie du risque ou de gestion du risque.

La confrontation entre le modèle de développement conçu pour répondre à des besoins quantitatifs globaux, légitimes et pressants de la société et les exigences propres à chaque organisation, devrait signifier le recours permanent aux réformes pour s'adapter aux contraintes auxquelles fait face l'entreprise. Ainsi, l'entreprise conçue comme un système ouvert, représente mieux la réalité du développement.

La solution à la complexité de la réalité du développement, serait l'adaptation culturelle aux changements (la flexibilité) et pour ce faire ce sont les ressources humaines et non naturelles qui constituent les forces déterminantes du développement, lorsqu'elles sont autonomes et innovantes. Cette représentation, qui devrait se retrouver à l'échelle de l'entreprise, permettra une meilleure connaissance de la nature des processus décisionnels et donc une meilleure production des richesses dans le sens de la maîtrise du temps dans le parcours "idée-débat-action".

La vision beaucoup plus qualitative du développement, basée sur le concept de l'entreprise créatrice de richesses dans un contexte variable, serait une approche réaliste du développement, combinant "applicabilité, viabilité et vitalité des projets d'investissement". Cette approche considérant donc à la fois l'homme, l'environnement naturel et l'entreprise et donc le marché, serait plus réaliste.

Le marché et la mondialisation de l'économie de marché, mettent en valeur davantage la notion de variabilité de l'environnement de l'entreprise et de flexibilité de cette dernière. L'accroissement de cette variabilité signifie une réduction de la visibilité pour les projets d'investissement, donc la nécessité pour l'entreprise d'acquérir une flexibilité donc s'intégrer davantage à son environnement réel afin de saisir toutes les opportunités du marché et garantir la production de richesse. Cette représentation de la dynamique d'entreprise (variabilité/flexibilité/visibilité) nous paraît plus réaliste.

Le développement réaliste exige à l'échelle de l'entreprise une adaptation efficace aux changements dans le processus de production de la richesse (réalité –idées - débats - actions) et de maintien de cette production (applicabilité – viabilité – vitalité). Cette vision fait ressortir trois facteurs déterminants pour une compréhension saine de la réalité du développement : l'homme, l'environnement naturel et le marché. Le réalisme dont il est question exige un intérêt particulier pour l'approche qualitative du développement, afin de mieux répondre aux besoins des populations. Cette approche, face à la complexité de la réalité, repose sur les ressources humaines (et non naturelles) qui sont garantes d'un développement innovant et autonome, synonyme d'une adaptation culturelle aux changements.

### ***L'indispensable rôle de l'Etat pour réguler le marché***

La dynamique de la libre entreprise qui nous rappelle l'expression d'Adam Smith « laisser faire, laisser passer », où la régulation de l'activité économique est beaucoup plus réalisée par le marché que par l'Etat qui garderait un rôle d'accompagnement et de contrôle des entreprises, n'est pas susceptible de mieux révéler la réalité du développement.

L'économie de marché repose sur le principe général de la liberté des prix et de la concurrence. Or, dans le marché il peut exister, en plus des pratiques pernicieuses ou déloyales relevant de la compétence judiciaire, des pratiques qui faussent la concurrence, et ce quels que soient l'activité ou le statut (public ou privé) des opérateurs.

En effet, le progrès technique et économique, et les stratégies des entreprises, dans un contexte de globalisation de l'économie, ne sont pas sans effets sur les marchés « nationaux ».

Au contraire, il peut en découler des phénomènes qui limitent la concurrence : les ententes illicites, les abus de position dominante, les prix abusivement bas, les concentrations économiques, les cartels et d'autres pratiques discriminatoires. D'où la nécessité de l'analyse et de la régulation du fonctionnement de la concurrence sur les marchés.

Le marché ne peut concourir à l'efficacité économique, que si des règles de droits garantissent aux opérateurs, particulièrement les PME (Petites et Moyennes Entreprises), la liberté de fixer leurs prix, d'accès au marché et la protection contre l'abus de position dominante. D'où la nécessité de moyens garantissant un bon fonctionnement du marché. Parmi ces moyens on peut citer : une politique de la concurrence bien définie, assortie d'une institution de régulation de la concurrence, et dotée de textes spécifiques du droit de la concurrence. Aussi, les principes et les règles qui contribuent à la loyauté du jeu de la concurrence dans la pratique, doivent être suffisamment identifiées, de sorte à favoriser une meilleure transparence des marchés, d'où plus d'efficacité dans la lutte contre les imperfections et les barrières à l'accès aux différents marchés.

Un droit, une politique et une autorité de régulation de la concurrence, constituent ensemble, des clés dans les démarches de réforme du fonctionnement du marché. L'objectif étant d'œuvrer à un environnement où la règle serait la concurrence et l'exception les comportements anti-concurrentiels. Cela favorise l'entrepreneuriat et donc la création de richesses.

### **Le phénomène de flexibilité de l'entreprise**

#### ***La bonne gouvernance économique***

La gouvernance concerne le droit de regard sur les organismes par ceux qui les ont missionnés. Le critère essentiel d'une bonne gouvernance étant que les mécanismes de fonctionnement de l'institution soient organisés de façon à éviter que les intérêts des mandatés (« agents ») prennent le pas sur ceux de leurs mandants (« principaux »), cela dans un esprit de démocratie. La bonne gouvernance suppose la promotion d'une culture de la concertation, de la transparence dans la prise de décision et la participation d'acteurs qui se fassent confiance dans la valorisation des cadres impliqués, visant systématiquement à l'équité et la

régulation sociale. Dans ce sens, les cinq principes cardinaux de la gouvernance sont : la transparence, la fiabilité, l'esprit d'ouverture et l'état de droit.

La gouvernance d'entreprise (ou de toute autre institution) est l'ensemble des organes et règles de décision, d'information (transparence) et de surveillance permettant aux ayants-droits et partenaires d'une institution, de voir leurs intérêts respectés et leurs voix entendues dans le fonctionnement de celle-ci.

La Gouvernance propose de s'interroger sur les questions fondamentales visant à un changement durable des pratiques managériales traditionnelles et recouvre trois types d'inflexions par rapport aux méthodes traditionnelles de direction :

1 - Un effort de rationalisation qui vise à réduire la part d'incertitude et d'aléas inhérents à toute action collective (démarche stratégique plus affinée, plus grande rigueur dans l'élaboration des choix et une évaluation systématique des effets des actions engagées).

2 - Une meilleure prise en compte de la diversité des pôles multiples de pouvoirs permettant de développer des procédures d'échanges, de concertation et de négociation entre ces pôles d'influences.

3 - Une volonté de développer des stratégies de participation pour impliquer les intéressés dans l'élaboration des décisions en les associant à la construction des choix collectifs. En résumé, qui dit Gouvernance dit effort pour dégager un consensus ou obtenir le consentement ou l'assentiment nécessaire à l'exécution d'un programme dans une enceinte ou de nombreux intérêts divergents entrent en jeux.

Les ingrédients de la bonne gouvernance selon le Programme des Nations Unis pour le Développement (PNUD), sont :

- Participation : Tous les hommes et toutes les femmes doivent participer à l'élaboration des décisions, directement ou par le biais d'institutions intermédiaires légitimes qui représentent

leurs intérêts. Pareille participation se fonde sur la liberté d'association et d'expression, ainsi que sur

la capacité de participer de manière constructive.

- Respect de la légalité : Le cadre légal doit être juste et permettre l'application impartiale des lois, notamment celles relatives aux droits de l'homme.

- Transparence : La transparence se fonde sur le mouvement libre de l'information. Les procédures, les institutions et l'information doivent être accessibles directement à tous les intéressés, et l'information doit être suffisante pour permettre de comprendre et de surveiller les procédures et les institutions.

- Capacité de s'adapter : Les institutions et les processus doivent répondre aux besoins de toutes les parties prenantes.

- Orientation vers le consensus : La bonne gouvernance doit assurer la médiation entre des intérêts divergents afin d'atteindre un consensus large sur ce qui constitue le meilleur pour le groupe et, le cas échéant, sur les politiques et les procédures.

- Équité : Tous les hommes et toutes les femmes ont l'opportunité d'améliorer ou de maintenir leur niveau de bien-être.

- Efficacité et efficience : Les procédures et les institutions doivent répondre aux besoins, tout en faisant le meilleur usage possible des ressources.

- Responsabilité politique : Les décideurs, au niveau des gouvernements, dans le secteur privé et dans les organisations de la société civile, ont des comptes à rendre au public et aux partenaires institutionnels. Cette responsabilité varie en fonction de l'organisation et selon que la décision est interne ou externe à l'organisation.

- Vision stratégique : Les dirigeants et le public ont une perspective large et à long terme en matière de bonne gouvernance et de développement humain, avec un sens aigu de ce qu'exige

un tel développement. Cette perspective est ancrée dans une compréhension des complexités historiques, culturelles et sociales.

### *L'éthique économique*

L'économie est souvent accusée d'être a-éthique pour ne pas dire totalement immorale. La concurrence pure et parfaite est décriée et sert de point d'appui à cette dénonciation. Le critère d'efficacité est rejeté au nom des règles de justice. Or, cette dénonciation, si elle peut certes trouver des fondements à son argumentation dans les excès de certaines entreprises, ne perçoit pas réellement les règles sous-jacentes à la théorie économique. Ces règles sont loin d'être a-morales. La théorie économique propose au contraire un ensemble de règles constitutives d'une éthique théorique.

On peut en fait considérer que la théorie économique donne la priorité au Bien sur le Souci d'autrui et sur le Juste, mais cela ne signifie pas une absence d'éthique. Cette priorité correspond à la place accordée au concept d'optimum (on peut citer l'exemple des pratiques de la concurrence pure et parfaite).

Un bon médecin sera celui qui guérit ses patients. Et on considère que certaines pratiques sont plus à même de réussir une guérison. De même, un bon architecte est celui qui établit des plans qui permettront de construire une maison agréable et solide, et là aussi certaines pratiques sont considérées comme nécessaires pour obtenir ce résultat. La théorie économique propose le même genre de raisonnement. Le résultat à atteindre est l'optimum, il correspond au critère du Bien. Pour l'atteindre, des pratiques de référence existent, se sont celles de la concurrence pure et parfaite. L'analyse économique s'efforce d'établir que certains critères sont fondamentaux et correspondent à une référence vers laquelle l'action économique doit mener. L'analyse économique est construite pour ce faire sur le concept d'optimum. Ce dernier est défini par Debreu (1966) comme « un état réalisable auquel aucun autre état réalisable n'est préféré. Cet état est préféré à tout autre parce qu'il n'est plus possible

d'améliorer la satisfaction d'un quelconque consommateur, membre de cette économie, sans réduire celle d'au moins un autre ». Cette notion d'optimum est souvent critiquée parce qu'elle se réfère à la notion d'efficacité. Comme le souligne Bernard (1985) tant qu'il est possible d'accroître la satisfaction d'un quelconque de ses membres sans réduire celle d'aucun autre, la société n'a manifestement pas épuisé toutes ses possibilités de satisfaire les individus qui la composent ; de ce point de vue elle n'est pas pleinement efficace. Ainsi ; l'optimum est une sorte de « maximum de rendement social » pour utiliser une expression de M. Allais (1943). Du concept d'optimum (optimum de Pareto) découle le principe d'unanimité (Pareto-unanimité).

La pratique économique différencie éthique et morale, malgré le fait, qu'étymologiquement communs, ils désignent le même objet, à savoir les mœurs. La différence entre éthique et morale est approfondie par Paul Ricoeur (1990), s'appuyant sur Aristote et Kant, entre " ce qui est estimé bon " ou la " visée téléologique " et " ce qui s'impose comme obligatoire ".

Par rapport à d'autres disciplines, notamment la philosophie et la sociologie, et par rapport à la morale, l'éthique économique est à la fois plus pratique (elle prend la forme d'une qualité marchande), plus positive (elle observe plus qu'elle ne prescrit) et plus large (l'éthique n'est pas vertueuse) en relevant des habitudes.

De nos jours, cette éthique économique sur le plan pratique réapparaît en force dans la gestion des entreprises et le monde financier ; des normes a priori se multiplient afin de prouver la bonne gouvernance des entreprises et des institutions (municipalités, régions, gouvernements). Le rating éthique devient un exercice particulièrement prisé. L'éthique en vient à justifier la politique économique, en particulier de nouvelles formes de taxation, au nom de l'écologie, de la finance, du social....

L'économie a développé un ensemble de références associant économie et éthique. Elle a ainsi constitué une éthique économique et une économie éthique. L'éthique économique a

trait aux mœurs en économie, observées ou supposées; dans ce dernier cas, elle pose des hypothèses éthiques et en tire les conséquences sur les outils de la théorie économique (préférences, marché, vote, plan) : que se passe-t-il en cas d'association de la morale et de la rationalité ? Réciproquement l'économie éthique prétend se différencier de l'économie non éthique par des normes ou des méthodes (l'éthique de la discussion par exemple).

## Conclusion

La variabilité de l'environnement et la flexibilité de l'entreprise sont des contraintes majeures dans l'économie réelle, mais des mesures à caractère régulateur sont susceptibles de les maîtriser. Sans remettre en cause les principes de l'économie de marché, l'Etat et le chef d'entreprise peuvent instaurer une nouvelle culture d'entreprise à travers des lois et des règles qui feront émerger de nouveaux comportements qui encouragent l'activité économique réelle. A ce titre, l'homme, les lois de la concurrence, la bonne gouvernance et l'éthique économique sont des notions qui doivent alimenter d'avantage la pensée de l'activité économique réelle.

## Bibliographie

- ARDAJI J. et TALLET F. : « Le modèle DEREK - détection des retournements conjoncturels - Manuel d'utilisateur », note n°225/G121, Insee, 2005.
- ARCHIBUGI Danièle, HELD David : Cosmopolitan democracy. An agenda for a new world order Cambridge, Polity press, 1995.
- AUBIN C. et NOREL P. : Economie internationale (faits, théories et politiques), 2000.
- BASLE M., DELORME R., LEMOIGNE J.- L., PAULRE B. : Approches évolutionnistes de la firme et de l'industrie : théories et analyses empiriques, 1999.
- BOYER R., SAILLARD Y. : La théorie de la régulation : l'état des savoirs, 1995.
- CARLTON D., PERLOFF J. : Economie industrielle, 1998.
- COMMISSION DE LA GOUVERNANCE GLOBALE : Notre voisinage global, Genève, 1995.
- CULPETER Roy, PESTIEAU Caroline : Development and global governance. Conference proceedings, May 2, 1995 Ottawa, Canada, Ottawa, International development research centre, North-South institute, 1996.
- Debreu G., Théorie de la valeur, Paris, Dunod, 1966.
- DESAI Meghnad, REDFERN Paul : Global governance. Ethics and economics of the world order Londres, Pinter, 1995.
- FALK Richard : On humane governance : towards a new global politics Cambridge, Polity press, 1995.

- GREGOIR S. et LAROQUE G. : « La place des stocks dans les fluctuations conjoncturelles », Annales d'économie et statistique, n° 28, 1992.
- GREGOIR S. et LENGART F. : « Un nouvel indicateur pour saisir les retournements de conjoncture », Economie et Statistique, n° 314, 1998.
- GORDENKER Leon, WEISS Thomas : NGOs, the UN and global governance, London, Lynne Rienner publishers, 1996.
- GROOM A.J.R., POWELL Dominique : From world politics to global governance. A theme in need of a focus. in Groom A.J.R. et Margot Light, Contemporary international relations : a guide to theory, Londres, Pinter, 1994.- pp.81-90
- HELD David : Democracy and the global order. From the modern state to cosmopolitan governance Cambridge, Polity press, 1995
- HEWITT DE ALCANTARA Cynthia : Du bon usage du concept de gouvernance. in La gouvernance in Revue internationale des sciences sociales, n° 155, mars 1998.
- HIRST Paul, THOMPSON GRAHAME F. : Globalization in question : the international economy and the possibilities of governance Cambridge, Malden, Polity press Blackwell publishers, 1997.
- KOOIMAN J. : Modern governance. New government-society interactions Londres, Sage, 1993.
- LEPAGE Corinne : La nécessité d'une gouvernance mondiale in Dirigeants. ORAN R. Young International governance. Protecting the environment in a stateless society Ithaca, Cornell University press, 1994.
- MARCH James G., OLSEN Johan P. : Democratic governance New York, The Free press, 1995.
- Mondialisation et gouvernance mondiale in Problèmes économiques, n° 2611-2612, 7-14 avril 1999.
- PAGDEN Antony : La genèse de la " gouvernance " et l'ordre mondial " cosmopolitique " selon les Lumières in Revue internationale des sciences sociales, n° 155, mars 1998.
- RHODES R.A.W. : The new governance : governing without government in Political studies, 44, 4, 1996.
- ROSENAU James N., CZEMPIEL Ernst Otto : Governance without government : order and change in world politics Cambridge, Cambridge University press, 1992.
- SENARCLENS Pierre de Gouvernance et crise des mécanismes de régulation internationale. in La gouvernance in Revue internationale des sciences sociales, n° 155, mars 1998.
- Revue : Global governance vol.1, n° 1, hiver 1995.
- SMOUTS Marie-Claude : Du bon usage de la gouvernance en relations internationales. in La gouvernance in Revue internationale des sciences sociales, n° 155, mars 1998.
- VALASKAKIS Kimon : Mondialisation et gouvernance. Le défi de la régulation publique planétaire in Futuribles, n° 230, avril 1998.